



Publié le 14 février 2024 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

# **Prochaine session de notre Task Force Compliance - Cartographie des Risques : Définition, Enjeux, Méthodologie**



La prochaine session de la Task Force Compliance créée par l'[European American Chamber of Commerce Auvergne Rhone-Alps](#) en partenariat avec Soulier Avocats se déroulera le 14 mars prochain de 08h30 à 10h30 dans les locaux de la société Deloitte à Lyon.

Cette session aura pour thème « **Cartographie des Risques : Définition, Enjeux, Méthodologie** ».

Après une introduction sur l'actualité de la compliance, et plus particulièrement sur les dernières évolutions en matière de devoir de vigilance, notre Counsel [Claire Filliatre](#) et **Benjamin Bayard**, Senior Manager Deloitte Risk Advisory, nous feront partager leur expérience en matière d'élaboration de cartographies des risques répondant aux nombreuses exigences légales. Ils reviendront notamment sur les dispositions de la Loi



Sapin 2, l'importance cruciale de cet outil de pilotage et de gestion des risques, les différentes étapes méthodologiques du processus d'élaboration et l'absolue nécessité d'une étroite collaboration entre les différents acteurs de l'entreprise concernée.

L'inscription à cette session s'effectue via le lien suivant : [Page d'inscription à la prochaine session de notre Task Force Compliance](#).

La compliance est un sujet qui vous intéresse ? Vous souhaitez en savoir plus sur les mesures et les dispositifs de conformité obligatoires aux termes de la loi française ?

Venez visiter notre [Compliance Information Center](#) !

**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.